

31
juil. 2018

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Ukraine

n° 47/2018

Création de l'alerte : 25 mai 2018

Les médias russes interdits d'exercer leurs activités pour trois ans en Ukraine

SOURCE DE LA MENACE ▶ **Etatique**

CATÉGORIE ⓘ ▶ **Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias**

AUTEUR : FEJ/FIJ, CPJ, Index

Dans un décret présidentiel signé le 14 mai 2018 et rendu public dix jours plus tard, le 24 mai, les autorités ukrainiennes ont annoncé une nouvelle liste d'entreprises russes et d'organisations de médias, établies dans le pays, ciblées par des sanctions. La nouvelle liste comprend les agences de presse russes Novosti, Rossiasegodnya.rf, Sputniknews.com, Rsport.ria.ru, 1prime.ru, Realty.ria.ru et rian.com.ua ainsi que les chaînes de télévision rtr-planeta.com, russia.tv, vesti.ru, tvkultura.ru, digitalrussia.tv.

Le décret, qui interdit aux médias russes d'exercer leurs activités pendant trois ans, prévoit des mesures telles que le blocage d'actifs, la limitation ou l'arrêt de la fourniture de services de télécommunication et de l'utilisation des réseaux publics de télécommunications, le blocage de l'accès à leurs sites Web.

L'annonce intervient une semaine après qu'un journaliste de RIA Novosti a été arrêté à Kiev et accusé de trahison.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES ▼

- ➡ **Compte-rendu du CPJ: "Ukraine extends ban on Russian news agencies, journalists"**
- ➡ **Annexe au décret présidentiel, contenant une liste mise à jour des personnes et entités placées sous sanction (en ukrainien)**
- ➡ **Texte du décret présidentiel publié au journal officiel (en ukrainien).**

RÉPONSES DE L'ÉTAT ▼



31 juil. 2018 | Réponse du Gouvernement ukrainien

 **Position officielle de l'Ukraine**